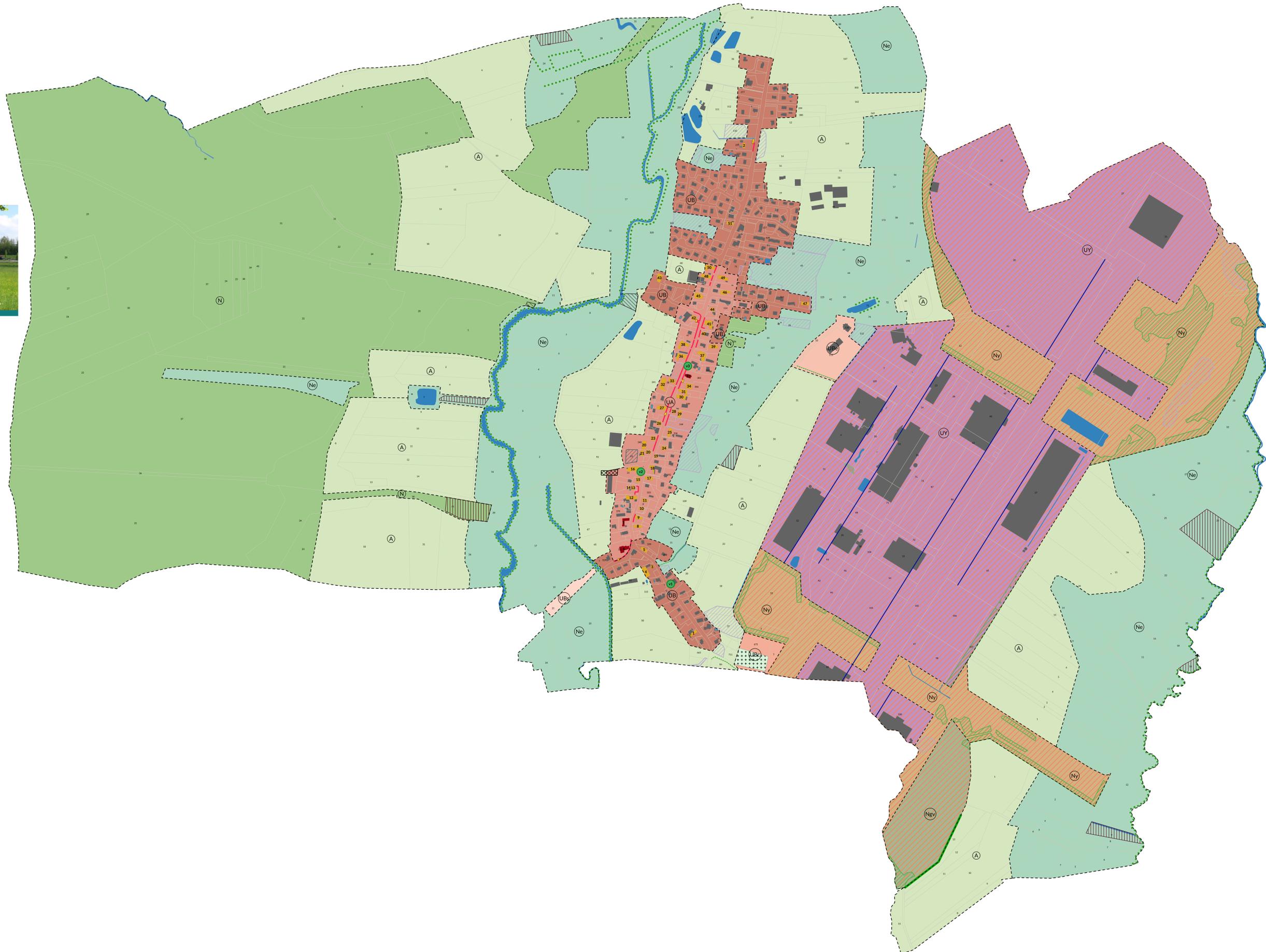




PLANS DE ZONAGE
Échelle 1/4000^{ème}

Arrêt du PLU par délibération du Conseil Municipal : 15/05/2025



Légende

- Limite de zone
- 136 N° de parcelle
- Zones urbaines**
- UA** Secteur mixte à vocation principale d'habitat qui comporte la majeure partie des constructions anciennes du village.
- UB** Secteur mixte à vocation principale d'habitat où s'est organisé le développement du village. Il comprend trois sous-secteurs :
 - UBc** Sous-secteur affecté au cimetière
 - UBe** Sous-secteur affecté aux services et équipements publics
 - UBs** Sous-secteur affecté à la station d'épuration
- UY** Secteur à vocation d'activités des secteurs secondaire et tertiaire
- Zones agricoles**
- A** Zone agricole
- Zones naturelles et forestières**
- N** Zone naturelle et forestière
- Ne** Secteur correspondant aux terrains comprenant des zones humides au sens de la loi sur l'eau et pour partie des zones inondables
- Ngv** Secteur dédié à l'aire de grand passage des gens du voyage
- Ny** Secteur correspondant aux parties non constructibles de l'Aéroparc
- Prescriptions**
- Patrimoine bâti remarquable
- Patrimoine bâti caractéristique du village
- Orientations d'aménagement et de programmation
- Décharge
- Zones humides
- Emplacement réservé
- Ensemble arboré à réaliser
- Ensemble arboré à protéger
- Éléments de continuité écologique
- Tréfle strié
- Verger
- Muret de clôture en pierre
- Portail d'intérêt
- Éléments de paysage
- Éléments de continuité écologique
- Ensemble arboré à protéger
- Implantation
- Arbre remarquable

Emplacement réservé

Référence au plan de zonage	Intitulé	Bénéficiaire	Superficie
ER n°1	Création d'un parking public proche du centre village et accès au bâtiment existant au sud	Commune	788 m ²